



Mairie de Belrain

2. Rue Russelot

COMPTE RENDU REUNION DU

8 MARS 2016

Présents : Madame MAUCOTEL Sylviane, Messieurs CHARUEL Sébastien, CHAVANNE Nicolas, SAVY Steeve, GONDOUIN Patrick

Excusée : Madame PUNT Tineke

Monsieur CHAVANNE Nicolas est arrivé à 20h45

Madame MAUCOTEL Sylviane est désignée secrétaire de séance

Séance ouverte à 20H40

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil leur approbation concernant le dernier compte-rendu du conseil municipal.

Chaque membre ayant été destinataire du compte-rendu et aucune observation n'ayant été formulée, le conseil municipal valide le document à l'unanimité.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au conseil le remplacement des 19 points lumineux hallogènes par des têtes à LED, avec la collaboration et l'aide financière du Syndicat d'Electrification de Centre Meuse.

Le coût global de l'opération s'élève à 10 664 €. Le SIE participe à hauteur de 6 931,60 €. Reste à la charge de la commune un montant de 3 732,40 €. Cette subvention ne sera plus valable après 2016.

Après en avoir délibéré et sous réserve de l'examen du budget primitif 2016, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable de principe à l'unanimité.

EGLISE TRAVAUX D'ENTRETIEN

Une habitante du village a fait part par courrier à Monsieur le Maire de problèmes à l'église :

- Vitre cassée et pas d'éclairage dans la sacristie
- Fenêtre de la bûcherie brisée
- Portail à côté de la chapelle non fixé
- Porte sans gond : les travaux vont être réalisés

Madame Maucotel et Monsieur Chavanne proposent de se rendre sur les lieux et d'évaluer les travaux.

PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLE PAR FPS TOWERS

La proposition de rachat de la parcelle où se trouve l'antenne de téléphonie n'a pas l'aval du conseil municipal et est refusée par 4 voix contre et 1 abstention.

OFFRE ANCIENS AERODROMES ATLAS MEUSE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un atlas de 112 pages, sur les terrains d'aviation militaires de la Meuse, va être édité courant 2016. Le conseil propose d'en faire l'acquisition pour la mairie, d'en offrir un exemplaire aux seniors du village et de proposer aux familles l'achat de ce livre dont le prix est de 12 euro.

FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un recensement des parcelles de bois de la commune a été effectué par la secrétaire de mairie et lui même. Il souhaite connaître les modalités de gestion prévues pour ces propriétés situées dans le domaine privé de la commune (non gérées par l'ONF).

Madame Maucotel, 1^{er} adjoint délégué et Monsieur Charuel se rendront sur place au printemps.

Délivrance des coupes 2016 :

Après en avoir délibéré le conseil décide la délivrance à la commune du taillis et des arbres de qualité chauffage de la parcelle N°4. L'exploitation sera réalisée par les affouagistes sous la responsabilité de trois garants Madame Maucotel, Monsieur Lagarde Rudy et Monsieur Da Silva. Le mode de partage est fixé par feu, le délai d'abattage au 15 avril 2016 et le délai de vidange au 30 septembre 2016.

TERRAIN MUNICIPAL

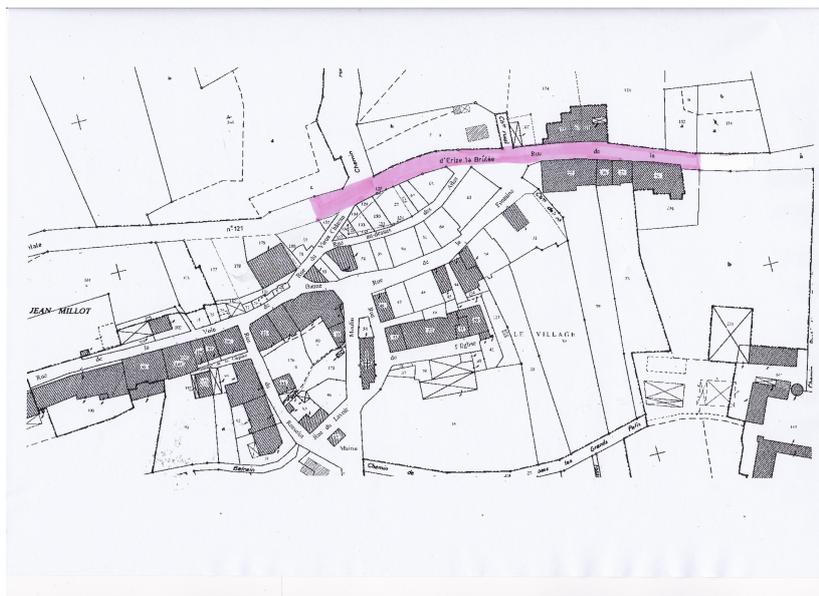
En l'absence de réponse au courrier adressé à Monsieur Levieux René et dans l'éventualité où celui-ci n'a pas vidé les lieux à la date du 27 avril 2016, une réflexion sur la suite à donner sera engagée.

VOIRIE COMMUNALE

La commission Voirie présente au conseil les propositions émises lors de ses réunions. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 4 voix pour et 1 abstention de procéder à des modifications de la voirie communale :

- Modification des limites de 3 rues (prise en compte logique) :

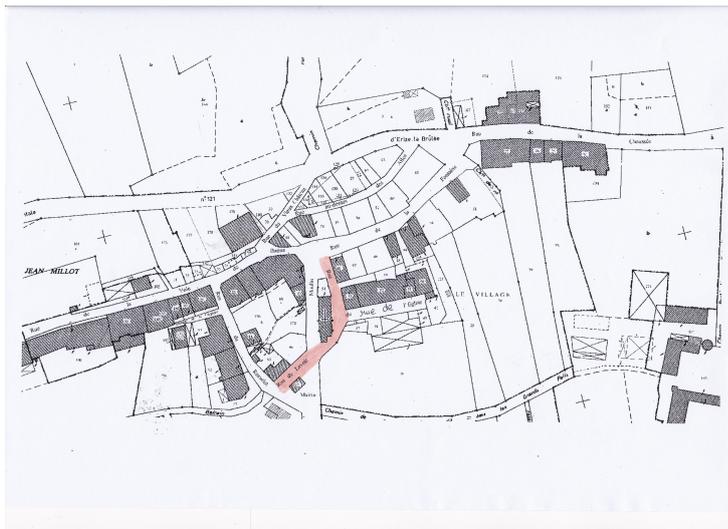
Rue de la Chaussée : du panneau entrée de village côté Erize la Brûlée jusqu'à l'autre panneau d'entrée de village sur le D.121 côté Pierrefitte sur Aire (260 ml)



Rue du Rousselot ou du Russelot : Du croisement avec la rue du Moulin jusqu'au croisement avec la rue de la Voie de Baune (121 ml)



Rue du Lavoir : De la rue du Rousselot ou Russelot à la rue de la Fontaine (103 ml)



- Changement de classification :

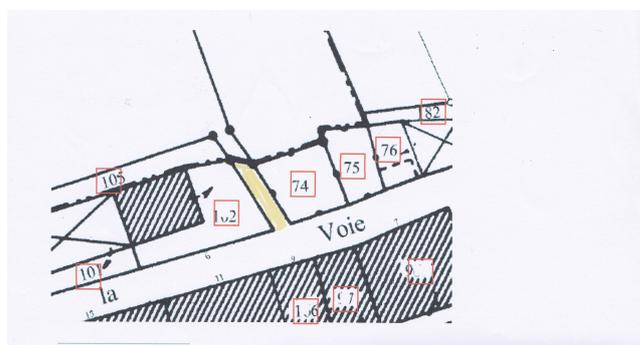
Le chemin rural de la Côte le Maître en voie communale : Impasse de la Côte le Maître

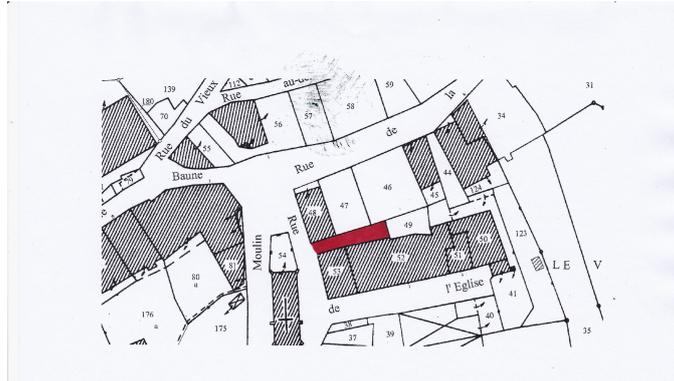
Le conseil autorise le maire à engager la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

- Dénomination :

Le chemin de Levoncourt (nouvelle habitation) étant un chemin privé, l'AFR peut proposer un nom de rue si elle le souhaite.

- Impasses entre les parcelles AA 74 et AA 102 et les parcelles AA 48 et AA 53 :





Le conseil décide de proposer ces deux impasses à la vente aux riverains et charge le Maire de les en informer.

Questions diverses

Réserve à incendie : elle va être aménagée prochainement.

Gouttière défectueuse sur le bâtiment de la mairie : Mme Maucotel va faire une demande de devis pour faire effectuer la réparation.

Séance est levée à 23H00